

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



# Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environner	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/07/2017	11/07/2017	F01117P0150
	1. Intitulé du projet	
Extension du parking du cimetière-créme	atorium de l'Orme à Moineaux des	Ulis.
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Syndicat Intercommunal du cime	tière de l'Orme à Moineaux des Ulis
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Paul LORIDANT	
RCS / SIRET   2 5 9   1   0   1   4	8 3 0 0 0 2 4 Forme	juridique SIVU
Joiane	z à votre demande l'annexe ob	ligatoire nº1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	u des seuils et critères annexé à l'a	rticle R. 122-2 du code de l'environnement et

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Le projet concerne l'aménagement d'un parking de 94 places sur le site du cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis.

# 4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste d'une part à la réfection de certaines voiries existantes en mauvaise état et d'autre part en l'extension du parking du site du cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis, il comprend :

- l'aménagement de 94 places de stationnement dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite, en extension d'un parking pré-existant d'une centaine de places ;
- la création d'un système de collecte des eaux de ruissellement du nouveau parking ;
- la réfection des allées existantes du cimetière, sans qu'il y ait création de nouvelle voie.

Afin de limiter le ruissellement, les nouvelles places de stationnement seront recouvertes par un enrobé drainant perméable.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

Par une augmentation de la capacité d'accueil, le projet doit permettre de répondre à la saturation ponctuelle du parking existant.

Les voiries existantes sont en mauvais état, leur réfection est nécessaire pour accueillir le public dans de bonnes conditions.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consiste en l'extension du parking existant par l'ajout de 94 places de stationnement dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite.

La réalisation des travaux se déroulera comme suit :

- décapage du sol en place,
- terrassement du parking et du bassin de rétention,
- assainissement.
- revêtements.
- plantations.

Le projet prévoit également, en parallèle de l'extension du parking une réfection des revêtements de quelque unes des voie d'accès au crématorium/cimetière ainsi que des allées du cimetière.

La durée prévisionnelle totale des travaux est de l'ordre de 6 mois avec un démarrage prévu pour la fin d'année 2017.

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le parking sera ouvert aux usagers du cimetière durant les heures d'ouverture de l'équipement public. Son entretien sera réalisé par les agents du cimetière.

	entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisa	
Le projet sera soumis à une demande	e d'autorisation au titre du code de l'Urbanisme s	
permis d'aménager.		
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	
Grand	edis calaciensiiques	Valeur(s)
Emprise du parking existant		3 000 m²
Nombre de places de stationnement		100 unités
Emprise de l'extension du parking à a Nombre de places de stationnement		3 750 m² 94 unités
Norman de places de stationnement		
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'Implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. 02°20	2'35"N Lat.48°67'54"E
Crématorium des Ulis, Rue de l'Orme à Moineaux, 91 940 Les Ulis	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ :  Point d'arrivée :  Communes traversées :  Les Ulis	Lat°"_ "_ Lat°"
Jo	oignez à votre demande les annexes n° 2 à c	5
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	lon d'une installation ou d'un ouvrage existant ? o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oul × Non lon Oul Non ×
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date II a été auto	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

patrimoine naturel (http://inpr	.mnhr	.fr/zor	ne/sinp/espaces/viewer/).
Le projet se situe-t-ll :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		K	ZNIEFF I "Zone humide de la mare des pins" (n° 110320046) à près de 3 km au Nord-ouest, ZNIEFF I "zones inondables à Gif-Bures" (n° 110001685) à 4,3 km au Nord-ouest, ZNIEFF I "bassin de retenue de Saulx" (n°110320001) à 5,5 km au Nord-est, ZNIEFF II "Vallée de la Mérantaise" (n° 110030037) à moins de 7 km au Nord-
En zone de montagne ?		K	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		K	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est les "Etangs de Baleine et Brûle-doux" à environ 12,5 km au Sud-ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		K	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		K	La réserve Naturelle Nationale "Sites géologiques du département de l'Essonne" est localisée à près de 3 km à l'Est du cimetière. Les réserves naturelles Régionales : - "Val et coteaux de St-Rémy" à environ 8 km à l'Ouest, - "Bassin de la Bièvre" à environ 9 km au Nord-est. Le parc Naturel Régional la "Haute vallée de Chevreuse" est présent 900 mètres au sud-ouest du cimetière.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	¥		Le PPBE de l'Essonne a été approuvé en novembre 2015.  La commune des Ulis, deux routes sont identifiées comme étant à l'origine de nuisances sonores dépassant les seuils réglementaires pour la population (la RD 35 et la RD446). Le projet n'est pas concerné par ces deux infrastructures routières bruyantes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		R	Le périmètre de protection du monument historique "immeuble dit Temple de la Gloire" (ld. 4711), localisé à 2 km au Nord, Le périmètre de protection du monument historique "Château de St-Jean-de-Beauregard", localisé à 2,5 km au Sud-ouest, Le périmètre de protection du monument historique "Immeuble dit Pavillon du Roi", localisé à 2 km au Sud.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		K	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	€	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		K	
Dans une zone de répartition des eaux ?	K		La commune des Ulis, sur laquelle l'aménagement est projeté, est localisé sur la zone de répartition des eaux souterraines "Albien" (n°03001).  Le projet est situé dans le bassin versant de l'Yvette et le sous bassin versant du Rouillon.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		ĸ	
Dans un site inscrit ?		K	Le site "Vallée de Chevreuse", inscrit en novembre 1973, est localisé à environ 2,7 km à l'Ouest.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		K	ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches" 8,5 km au Nord-ouest, ZSC "Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline", 15,6 km à l'Ouest, ZPS "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" et ZSC "Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne" à 18,2 km au Sud-est.
D'un site classé ?		K	Le site "Domaine de Launay", classé en novembre 1959, est localisé à 3 km au Nord-ouest. Le site "Domaine de Villebouzin", classé en juillet 1976, est localisé à 5,8 km à l'Est.

				projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	<b>envisagé est-il <u>suscept</u> oléter le tableau suiva</b> i		'avolr I	les incidences notables suivantes ?
	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		к	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		K	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		IZ.	Le projet a été conçu de manière conserver un équilibre déblais / remblais lors des travaux de terrassement. Le projet n'est donc ni déficitaire, ni excédentaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		K	Le projet a été conçu de manière conserver un équilibre déblais / remblais lors des travaux de terrassement. Le projet n'est donc ni déficitaire, ni excédentaire.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		K	
Milieu naturel			K	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 8,5 km. Le projet de par sa nature, n'est pas susceptible de l'impacter.

	Est-li susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		P	L'emprise de l'aménagement projeté se situe en zone U du PLU des Ulis.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		K	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		K	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		K	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		K	L'aménagement du parking vient répondre à un besoin en stationnement. La fréquentation déjà existante ne sera pas accentuée par le projet en phase exploitation.  La phase travaux engendrera une augmentation légère et temporaire de la circulation, liée à l'utilisation d'engins de chantier, notamment pendant la phase de terrassement.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	K	K	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores temporaires, limitées à la durée des travaux (6 mois).  Le projet est situé à moins de 100 mètres de l'A10, voie classée bruyante en catégorie 1 (la plus bruyante).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		K	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		ĸ	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses?		K	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	к	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		K	Le projet prévoit la réalisation d'un ouvrage de tamponnement des eaux pluviales dont le débit de fuite régulé à 1L/s sera raccordé au réseau public du SICOMU.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		К	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		K	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	к	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	к	Le projet s'implante en lieu et place d'un parking pré-existant dans un tissu urbain des Ulis.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
			et de l'Ile-de-France (DRIIE), aucun projet connu n'est susceptible du crématorium-cimetière.
6.3 Les incide	Non Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à créer un parking et ses aménagements connexes sur une superficie de 3750 m², dans la continuité du parking existant.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux identifiés au droit du site semblent relativement faibles au regard de son occupation actuelle (prairie), de sa situation en tissu urbain et en proximité d'autoroute, et de son éloignement vis-à-vis des sites naturels protégés.

Dans ce contexte, il est possible de considérer que les incidences environnementales associées à la réalisation de ce projet sont relativement limitées.

A noter toutefois, que le projet sera à l'origine d'une augmentation des surfaces imperméabilisées. Pour répondre aux effets potentiels du projet sur le ruissellement des eaux pluviales, les places de stationnement seront couvertes d'un enrobé drainant. De surcroît, un bassin sera aménagé en aval du parking afin d'assurer un tamponnement des eaux pluviales et une régulation à hauteur de 1L/s vers le réseau public.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature et de l'emprise du projet, de ses atteintes potentielles sur l'environnement, et des mesures mises en oeuvre pour répondre aux potentiels effets négatifs, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous apparaît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

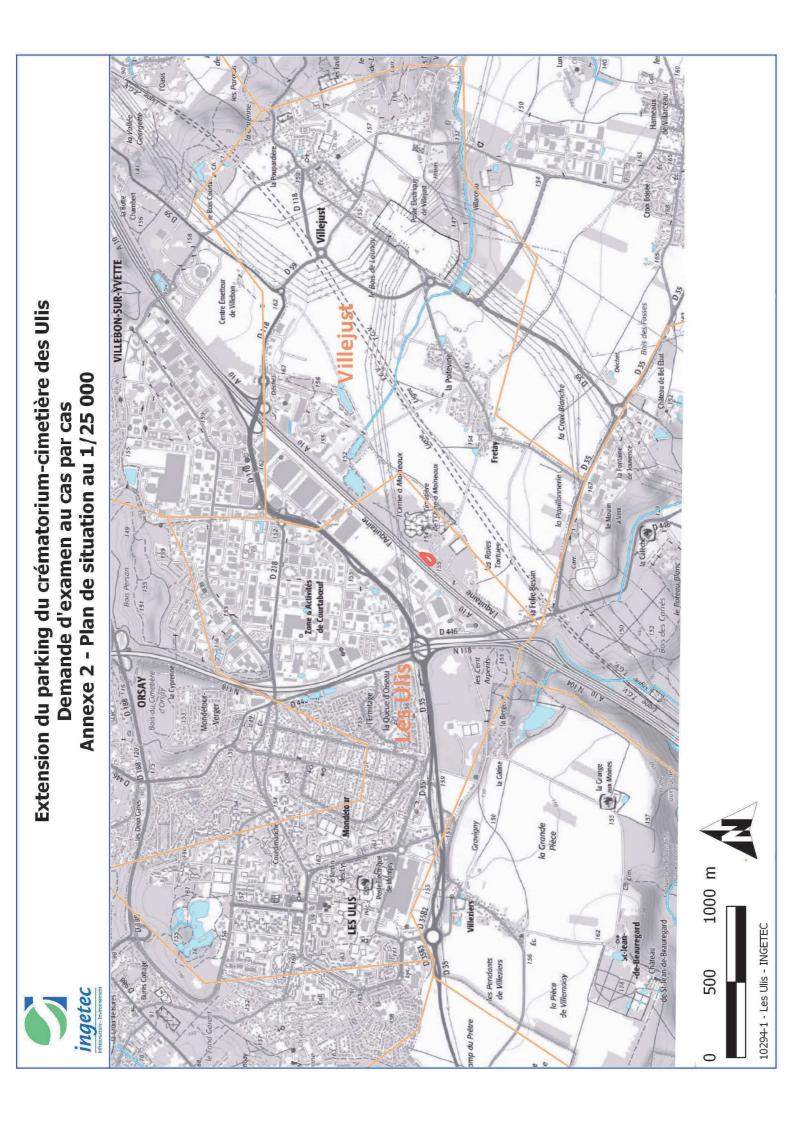
### 8. Annexes

	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	K
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	K
3	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	K
4	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionne	pétitionnaire	d'ouvrage ou	e maître	par	transmises	volontairement	annexes	3.2 Autres	1
--	---------------	--------------	----------	-----	------------	----------------	---------	------------	---

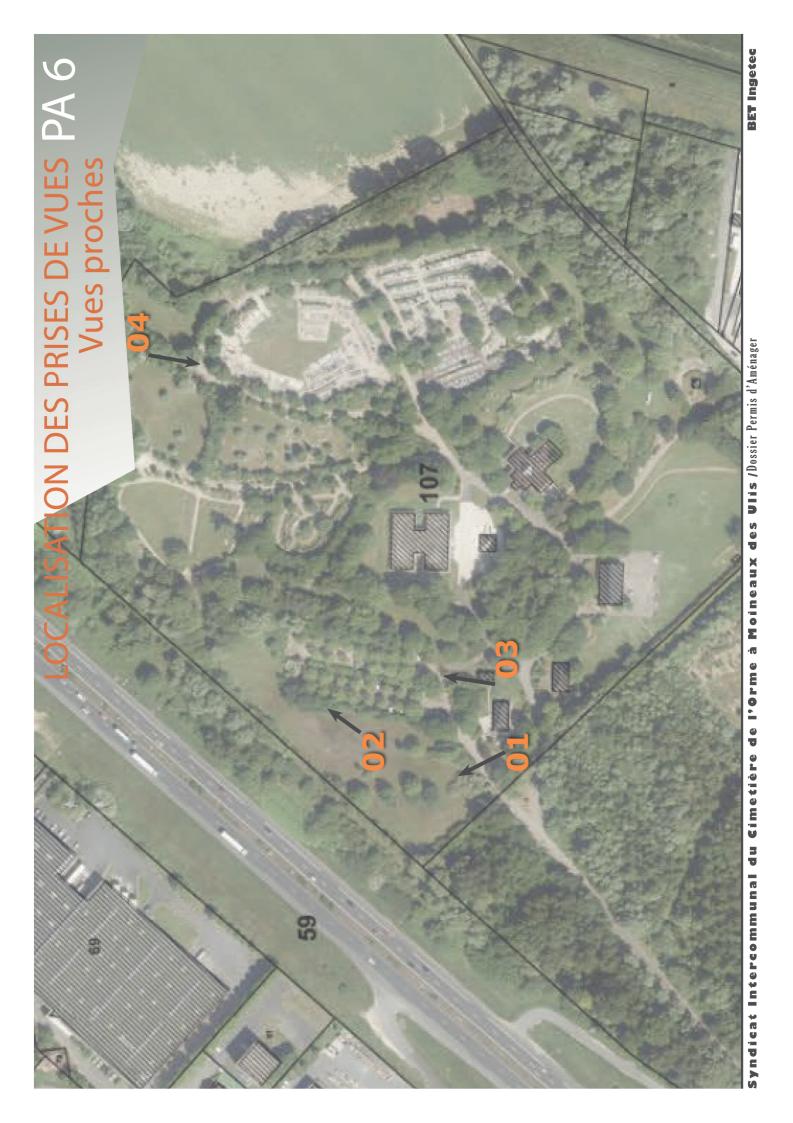
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	9. Engagement et signature	
e certifie sur l'1	hanneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à ul	my hlis 6 juillet 2017 16.	
	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	
Signature	Sérez votre elementre en cliquent sur le cadre ci-dessi	





Extension du parking du crématorium-cimetière des Ulis Demande d'examen au cas par cas Annexe 3 - Photographies de la zone d'implantation (novembre 2016)



# PHOTOS DU SITE Vues proches



Photo 03

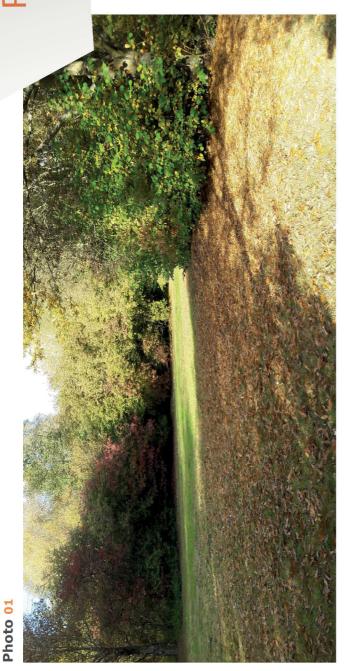
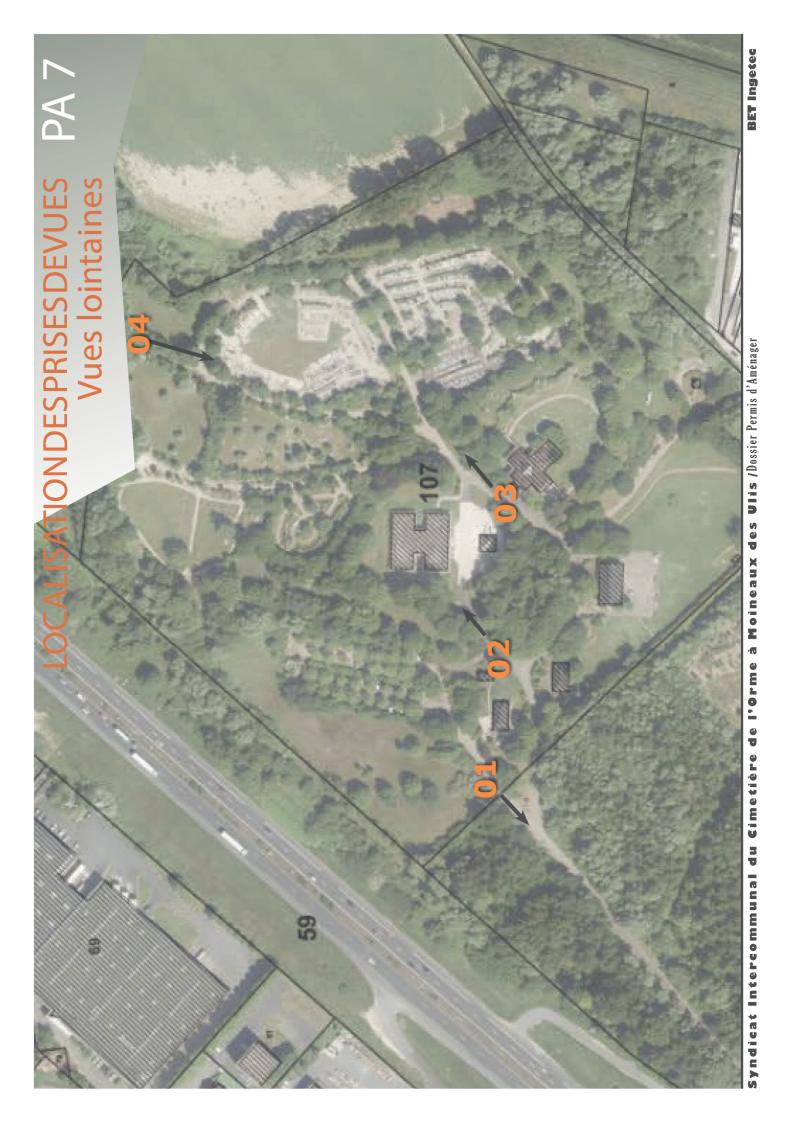


Photo 02





# PHOTOS DU SITE PA Vues lointaines



Photo 02

Photo 01









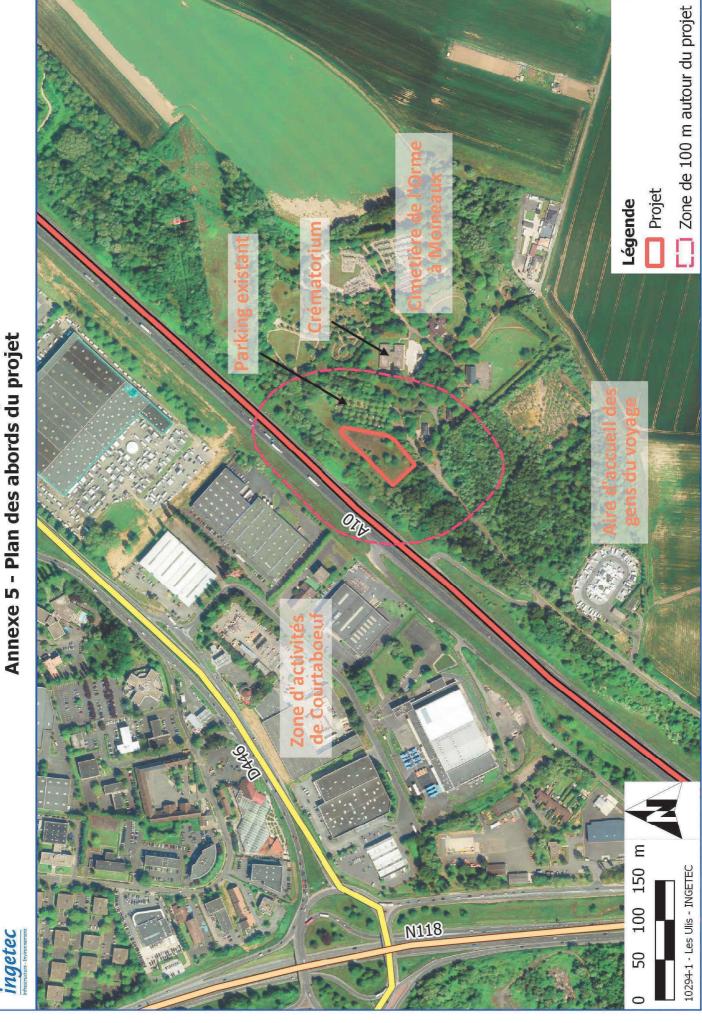




Photo 04

Localisation des coupes

Coupe A



# Extension du parking du crématorium-cimetière des Ulis Demande d'examen au cas par cas



